

5.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323490-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2024

Publié le 8 avril 2024

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 MARS 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Doriane BECUE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD.

OBJET : Candidature du Département au 7ème Appel à Projets Fonds de Mobilités Actives - Aménagements cyclables

Vu le rapport DV/2024/101

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter un financement au titre du 7^{ème} Appel à Projets Fonds de mobilités Actives – Aménagements cyclables 2024, aux conditions décrites dans le rapport et son annexe ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents utiles à l'obtention de la subvention pour le projet suivant : création d'un aménagement cyclable de type piste bidirectionnelle sur la RD 47 entre Hamel et Arleux.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 42.

Monsieur BEAUCHAMP est Conseiller municipal d'Arleux. Madame SANCHEZ est Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO. Madame LUCAS est Conseillère communautaire à DOUAISIS AGGLO et membre du comité syndical du Syndicat mixte des Transports du Douaisis. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Monsieur POIRET est Président de DOUAISIS AGGLO. En raison de cette fonction, il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision.

Mesdames GRÉAUME et LETARD, ainsi que Monsieur DULIEU avait donné pouvoir respectivement à Messieurs BEAUCHAMP, POIRET et Madame LUCAS. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT

Annexe

Tableau de cofinancements de l'opération

RD 47 – ARLEUX / HAMEL

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	Montant HT	Taux de répartition
Département		92 000	20 %
Communes d'Arleux et Hamel, Douaisis Agglo et Syndicat Mixte des Transports du Douaisis		138 000	30 %
État AaP FMA-AC		230 000	50 %
TOTAL	552 000	460 000	100 %

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 mars 2024

OBJET : Candidature du Département au 7^{ème} Appel à Projets Fonds de Mobilités Actives - Aménagements cyclables

Dans la continuité de la mise en œuvre du nouveau Plan vélo et mobilités actives de l'État, le Fonds de mobilités actives a été doté de 125 M€ pour 2024. Dans ce cadre, un 7^{ème} appel à projets est lancé et prolonge le soutien financier aux maîtres d'ouvrage dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires.

Pour mémoire, le Département a été en mesure de candidater à 5 des 6 appels à projets précédents, avec 20 dossiers lauréats et un soutien de l'Etat pour un montant total de 5 281 147 € maximum, montant d'aide ajusté sur la base du coût réel des travaux.

Le rapport propose de candidater à cette 7^e édition de l'appel à projets en y présentant une opération cyclable potentiellement éligible :

RD 47 – Hamel – Arleux

La création d'un aménagement cyclable de type piste bidirectionnelle de 1400 m le long de la RD 47, entre Hamel et Arleux, sécurisera les déplacements des collégiens d'Hamel vers le collège Val de la Sensée à Arleux via un aménagement en site propre sécurisé. L'aménagement servira également à la mobilité quotidienne des habitants en améliorant l'accessibilité des services et commerces d'Arleux, dont la gare, aux habitants d'Hamel.

Montant de l'opération : 460 000 € HT.

Financement :

- la part départementale s'élève à 70 % des travaux soit 322 000 € HT,
- les communes d'Arleux et Hamel, Douaisis Agglo ainsi que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD), au titre de leurs compétences, participeront à hauteur de 30 % des travaux, soit un montant d'environ 138 000 € HT,
- dans le cadre de l'appel à projets, la subvention pourrait s'élever à 50 % maximum du montant HT des travaux et études éligibles soit 230 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter un financement au titre du 7^{ème} Appel à Projets Fonds de mobilités Actives – Aménagements cyclables 2024, aux conditions décrites dans le présent rapport et son annexe ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents utiles à l'obtention de la subvention pour le projet suivant : création d'un aménagement cyclable de type piste bidirectionnelle sur la RD 47 entre Hamel et Arleux.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23012OP001	23012E01	75 800 000	10 378 893,82	322 000
23012OP001	23012E02			230 000

Valentin BELLEVAL
Vice-Président

Sébastien SEGUIN
Vice-Président